



Sophie AUCONIE
Députée européenne
Nouveau Centre, Parti Populaire Européen

Bruxelles, le 12 mai 2010

POUR UNE SIMPLIFICATION URGENTE DES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS : Sophie AUCONIE, députée européenne Nouveau Centre, a remis aujourd'hui à Pierre LELLOUCHE son rapport sur une meilleure utilisation des fonds européens en France

Missionnée par le Secrétaire d'État aux Affaires européennes, Pierre Lellouche, la députée européenne Sophie Auconie vient de lui remettre son rapport pour une meilleure utilisation des fonds européens en France. Cette étude est le fruit de **nombreuses auditions** et d'une **longue réflexion** menée **en coopération avec Pierre Lequiller**, le Président de la délégation pour les affaires européennes à l'Assemblée nationale.

Les préconisations de l'élue tourangelle concernent aussi bien l'échelon national que l'échelon européen. En ce qui concerne les règles d'utilisation des fonds européens en France, Sophie Auconie propose notamment de :

- **dématérialiser les dossiers** de demande de financement;
- **mieux impliquer les acteurs** locaux, les CRCI et les sous-préfets;
- de créer **une agence unique d'instruction** des dossiers dans les régions;
- de **mieux communiquer**, notamment à travers la presse quotidienne régionale;
- de développer un **suivi en continu** des programmes opérationnels.

Dans la perspective des négociations européennes sur le futur de cette politique, Sophie Auconie plaide également pour :

- la poursuite de l'utilisation des fonds européens dans **toutes les régions d'Europe** et la création d'un « **objectif intermédiaire** » bénéficiant aux régions ayant un PIB situé entre 75% et 100% de la moyenne du PIB par habitant dans l'Union européenne;
- la signature d'un « **contrat de confiance** » avec la Commission pour limiter les contrôles dans les États s'engageant et parvenant à assurer une bonne gestion des fonds européens;
- l'allègement des rapports annuels d'exécution des États membres;
- le **passage de la règle du N+2 à celle du N+3** en début de période, en ce qui concerne le dégageant d'office (perte de crédits européens en cas de non-consommation);
- l'**assouplissement des règles de la politique de concurrence** en ce qui concerne les aides aux pôles de compétitivité qui sont au cœur du développement de l'économie de demain.

Suite à la remise de son rapport, Sophie Auconie s'est exprimée en ces termes: « *J'ai travaillé durant quinze années à l'application à l'échelon local de cette politique. Je suis consciente des enjeux et des problèmes inhérents à celle-ci. Je sais aussi à quel point cette politique est indispensable à nos territoires. C'est avec un très grand plaisir que j'ai mené cette mission en duo avec Pierre Lequiller. J'espère maintenant une application rapide de ces recommandations. Je suis à la disposition de tous les acteurs concernés pour en discuter.* »

Contact presse:
Gaëtan Claeys
+32 498 97 52 90